

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN  
COMTÉ DE MONTMORENCY

**SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 6 AVRIL 2020**

*En vertu d'un arrêté ministériel #2020-004 émis le 15 mars 2020, le conseil de toute municipalité est autorisé à siéger à huis clos et leurs membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.*

À la séance ordinaire du Conseil municipal de L'Ange-Gardien, tenue par voie de téléconférence, visioconférence, lundi le 6 avril 2020, 19h30, étaient présents : Mesdames Chantale Gagnon, Diane Giguère, Messieurs Roger Roy, Simon Marcoux, Félix Laberge et Michel Laberge sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Lefrançois. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Assiste également à la séance, par voie de visioconférence la directrice générale / secrétaire-trésorière.

**1. Mot de bienvenue par Monsieur le Maire**

La séance est ouverte par quelques mots par Monsieur le maire.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

La secrétaire-trésorière fait la lecture de l'ordre du jour proposé.

20-04-9967 IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que l'ordre du jour présenté soit accepté et que l'item divers demeure ouvert jusqu'à la fin de la session, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 2 mars 2020**

20-04-9968 IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le procès-verbal du 2 mars 2020 soit accepté par le conseil municipal, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**4. Rapport de dépenses autorisées par la directrice générale et acceptation des comptes à payer**

20-04-9969 IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil municipal accepte le rapport de dépenses autorisées par la directrice générale durant le mois, en vertu de la réglementation sur la délégation de pouvoir # 06-547 et le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire # 07-562, et totalisant 101649.82 \$, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la secrétaire-trésorière.

20-04-9970 IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil autorise le paiement des comptes à payer totalisant 249 968.96 \$ et que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**5. Première période de questions**

Monsieur le Maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

**6. Correspondances**

**Demande de financement de La Tablée 138**

20-04-9971 IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil municipal de l'Ange-Gardien autorise le versement d'une aide financière de 2500 \$ à la firme La Tablée 138 dans le cadre de la période de Covid-19, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**7. Principaux points discutés à la table de la M.R.C.**

Monsieur le maire fait part de certains dossiers discutés à la table de la M.R.C. de la Côte-de-Beaupré lors de la dernière assemblée de conseil.

- Tenue de la réunion d'avril aussi à huis clos ;

- Octroi d'une subvention à La Tablée d'un montant annuel de 40 000\$ à même le Fonds Régional;

## **8. Rapport du comité de loisirs, comité consultatif d'urbanisme, Régie d'assainissement des eaux**

### **Loisirs (Michel Laberge)**

- Proposition de renouvellement d'entente avec l'Association de Soccer des Premières Seigneuries, avec une hausse des tarifs ;
- Des entrevues par l'application zoom aura lieu pour l'embauche des moniteurs du terrain de jeux 2020 ;
- L'assemblée annuelle de L'œuvre des Loisirs a eu lieu clos – Dépôt du procès-verbal de cette dernière ;

### **Renouvellement de l'entente avec L'Association de Soccer des Premières Seigneuries**

20-04-9972

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil municipal renouvelle l'entente de protocole de la politique familiale et de l'entretien des terrains avec l'ASDPS telle que proposée au 16 mars 2020, et que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

### **Camp Cinéma**

20-04-9973

IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que le conseil municipal autorise la tenue du camp cinéma pour le terrain de jeux -saison 2020, conditionnel à l'inscription de six participants minimums, et que la responsable du service des loisirs soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

### **Œuvre des Loisirs**

20-04-9974

Considérant la dissolution de l'Œuvre des Loisirs effectuée par le conseil de cette dernière, lors de l'assemblée générale annuelle du 2 avril 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil municipal accepte cette dissolution et prend en charge la gestion administrative (archives, dettes, recettes, etc.), tout document de cette dernière, et, retire toute responsabilité aux administrateurs, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

### **Comité consultatif d'urbanisme (Simon Marcoux)**

Dépôt du rapport de la réunion du CCU du 19 mars 2020.

### **Le CCU recommande d'accepter les demandes suivantes :**

#### **Au PIIA**

1. Pour la construction d'une maison unifamiliale isolée au 33, rue Dameg ;
2. Pour l'agrandissement de la maison au 6851-6853, avenue Royale ;
3. Pour la construction d'une maison unifamiliale isolée sur le lot 4 439 541 chemin Lucien Lefrançois- 6 rue des Tilleuls ;

#### **À la demande préliminaire**

1. Pour la construction d'une maison unifamiliale isolée avec logement supplémentaire sur le lot 5 330 656- 1607 chemin Lucien ;

#### **À la dérogation mineure**

1. Pour permettre la construction d'une pergola d'une hauteur excédentaire de 0,66 m contrevenant au règlement de zonage qui exige une hauteur maximale de 3 mètres, au 6349, avenue Royale ;

### **Régie d'assainissement des eaux (Roger Roy)**

- Achat d'une rampe pour descendre dans les espace clos au coût de 2880\$ ;
- Autorisation de branchement de la nouvelle entreprise sur le boulevard Ste-Anne ;
- Autorisation de dépense pour la nouvelle chambre de vanne pour un coût d'environ 80000\$ ;

**9. Demandes de permis en vertu du règlement #14-637 portant sur le PIIA**

**Nick Tremblay**

20-04-9975  
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la construction d'une maison unifamiliale isolée au 33, rue Dameg ;  
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;  
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande ;  
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 19 mars 2020 ;  
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de Nic Tremblay, soit pour la construction d'une maison unifamiliale isolée au 33, rue Dameg, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**Denis Gariépy**

20-04-9976  
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour l'agrandissement de la maison au 6851-6853, avenue Royale ;  
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;  
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande ;  
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 19 mars 2020 ;  
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de Denis Gariépy, pour l'agrandissement de la maison au 6851-6853, avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**Mathieu Paquet**

20-04-9977  
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la construction d'une maison unifamiliale isolée sur le lot 4 439 541 chemin Lucien Lefrançois ;  
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;  
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande ;  
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 19 mars 2020 ;  
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de Mathieu Paquet pour la construction d'une maison unifamiliale isolée sur le lot 4 439 541 chemin Lucien Lefrançois, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**10. Dérogation mineure**

**Demande du 6349, avenue Royale**

20-04-9978  
CONSIDÉRANT QUE Daniel Beaudoin a formulé une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures ;  
CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à permettre la construction d'une pergola d'une hauteur excédentaire de 0,66m contrevenant au règlement de zonage qui exige une hauteur maximale de 3 mètres, au 6349, avenue Royale ;  
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme du 16 janvier 2020 ;  
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de dérogation mineure demandée en faveur de la propriété sise au 6349 avenue Royale, visant à permettre la construction d'une pergola d'une hauteur excédentaire de 0,66m contrevenant au règlement de zonage, qui exige une hauteur maximale de 3 mètres, au 6349, avenue Royale, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**11. Adoption du règlement #20-670 ayant pour effet de modifier certaines dispositions du règlement de lotissement #16-643**

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté le premier projet de règlement le 3 février 2020 ;  
ATTENDU QUE le conseil a tenu le 2 mars 2020, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement ;

20-04-9979

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté à l'assemblée du 2 mars 2020 sans modification ;  
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, que le conseil adopte le règlement #20-670 ayant pour effet de modifier certaines dispositions du règlement de lotissement #16-643.

**12. Adoption du règlement #20-671 modifiant le règlement #18-656, de façon à ajouter des dispositions concernant le stationnement**

20-04-9980

ATTENDU QU'une présentation du règlement et qu'un avis de motion ont dûment été donnés à la séance ordinaire du 2 mars 2020 ;  
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, Que la Municipalité de l'Ange-Gardien adopte le règlement #20-671 « Règlement modifiant le règlement #18-656, de façon à ajouter des dispositions concernant le stationnement » en annexe au procès-verbal, comme faisant partie intégrante.

**13. Adoption du règlement d'emprunt #20-672 pour la réfection d'une partie du chemin Lucien-Lefrançois**

ATTENDU la confirmation de l'aide financière de 692 020\$, réparti en deux versements comptants, pour la réfection d'une partie du chemin Lucien-Lefrançois dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale- Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL-2018-844) ;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 2 mars 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

ATTENDU QUE la municipalité désire se prévaloir du pouvoir prévu à l'article 1061 du Code Municipal, car elle réalise des travaux de voirie et que le remboursement de l'emprunt est assuré par l'ensemble des propriétaires sur le territoire; c'est-à-dire que seule l'approbation du ministre est requise ;

20-04-9981

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la Municipalité de l'Ange-Gardien adopte le règlement #20-672 « Règlement d'emprunt pour la réfection d'une partie du chemin Lucien-Lefrançois » en annexe au procès-verbal, comme faisant partie intégrante.

**14. Octroi de contrat divers**

20-04-9982

ATTENDU les appels d'offres et les demandes de prix divers ;  
IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que la Municipalité de l'Ange-Gardien renouvelle et/ou octroie les contrats suivants :

- Déneigement Daniel Lachance pour le service d'une faucheuse mécanique avec opérateur pour un coût de 100\$ / heure (plus taxes) ;
- Les Entreprises Gonet Inc. pour le marquage de chaussée pour un coût de 0.26\$ m.l. (plus taxes) telle que la soumission présentée pour l'année 2020 ;
- Sani-Orléans Inc. pour la vidange des puisards à 135\$ / hre (plus taxes) telle que la soumission présentée pour l'année 2020 ;
- Les entreprises Tréma pour le balayage des rues pour 2020-2021 à 472.78\$/km et 331\$/km pour les trottoirs, ainsi que 663\$ pour les 5 stationnements (plus taxes) ;
- Dubé entreprises inc. pour l'entretien des espaces verts - tonte de pelouse pour une période de trois ans coût de 67 328.80\$ (plus taxes);
- Duo Design pour un plan d'aménagement d'ensemble pour la plantation aux abords de la piste cyclable de L'Ange-Gardien pour un coût de 900\$ (plus taxes) telle que la soumission présentée au 25 février 2020 ;
- Eddy Fugère pour la gestion des rebuts à l'écocentre pour une période de deux années, et telle que la soumission présentée ;
- Interblocs Blouin pour les réparations de pavage pour l'année 2020 et telle que la soumission présentée ;

APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**15. Octroi de contrat pour le prolongement des services municipaux d'aqueduc et d'égouts du boulevard Ste-Anne**

ATTENDU l'appel d'offres publique sur SE@O pour le prolongement des services municipaux d'aqueduc et d'égouts du boulevard Ste-Anne ;  
ATTENDU la réception de six soumissions et l'analyse de conformité de ces dernières par la firme d'ingénieurs Cima+ ;  
ATTENDU qu'une partie de la dépense soit payée par la Régie d'assainissement des eaux usées (chambre sanitaire préfabriquée) et une partie par une taxe de secteur.

20-04-9983

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que la municipalité octroi le contrat à Rochette Excavation, pour un coût de 485 677.40\$ taxes incluses, selon la soumission présentée, et, que la dépense soit financée par le fond général et le surplus accumulé, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**16. Modification du taux d'intérêts et pénalité des échéances de taxes**

ATTENDU QUE le Règlement #19-668 Taux de taxes foncières générales et tarification des services pour l'année 2020 prévoit que les taux d'intérêt sont fixés à 14% pour l'année 2020 et l'imposition d'une pénalité de 0.5% par mois de retard sur les taxes impayées, sans excéder 5% par année, en sus des intérêts sur tout arrérage de taxes ;

ATTENDU QUE conformément à l'article 981 du *Code municipal du Québec*, le taux d'intérêt est de 5 % par an;

ATTENDU QUE l'article 981 du *Code municipal du Québec* permet au conseil de fixer un taux d'intérêt autre et une pénalité par résolution;

ATTENDU les circonstances exceptionnelles liées au COVID-19, la Municipalité de L'Ange-Gardien désire alléger le fardeau fiscal pour ses contribuables en diminuant le taux d'intérêt et pénalités ;

20-04-9984

**En conséquence, Il est proposé par** Chantale Gagnon, conseillère, **Appuyé par** Roger Roy, conseiller,

QUE le taux d'intérêt et pénalités sur toute taxe foncière exigibles pour l'année courante et impayés à ce jour soit de 0 % par an ;

QUE ce taux soit maintenu jusqu'au 22 juillet 2020.

**17. Avis de motion et présentation du projet de règlement # 20-673 modifiant le règlement #19-668 « Taux de taxes foncières générales et tarification des services pour l'année 2020 »**

Un avis de motion est donné par Diane Giguère, conseillère, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement #20-673 modifiant le règlement #19-668 « Taux de taxes foncières générales et tarification des services pour l'année 2020 ».

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

L'adoption aura lieu le 4 mai 2020.

**18. Entente de partenariat avec la Caisse Desjardins**

ATTENDU la demande de partenariat financier présentée à la Caisse Desjardins de La Côte-de-Beaupré, pour l'achat du mobilier nécessaire à l'aménagement de terrain de soccer en gazon synthétique, notamment les buts, drapeaux et bancs des joueurs recouverts ;

ATTENDU la présentation de la lettre du 28 janvier dernier et la demande de modification de notre part ;

ATTENDU l'amendement apporté à la lettre d'entente le 11 mars 2020 ;

20-04-9985

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que le conseil municipal accepte la lettre d'entente amendée au 11 mars 2020 et que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**19. Mandat pour l'acquisition de la propriété au 32 Casgrain**

ATTENDU QUE la municipalité désire effectuer l'achat de la propriété du 32 rue Casgrain ;

ATTENDU la résolution #19-10-9838, Offre d'achat pour la Caisse Desjardins ;

ATTENDU la promesse de vente signée entre les deux parties et l'acceptation de la Caisse Desjardins de La Côte-de-Beaupré ;

- 20-04-9986 **EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** Roger Roy, conseiller, **APPUYÉ PAR** Félix Laberge, conseiller, et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien se porte acquéreur par vente de gré à gré de la Caisse Desjardins de La Côte-de-Beaupré, de l'immeuble situé au 32 rue Casgrain, pour un prix de 460 000\$, payable sur une période de 10 ans, 46 000\$ annuellement sans frais et intérêts, ainsi qu'aux conditions particulières et aux termes spécifiés dans la Promesse de vente signée par le maire, à L'Ange-Gardien, le 7 novembre 2019, ainsi que l'avis de modifications et réalisation de conditions du 20 mars 2020, dont le conseil a pris connaissance et qu'il approuve et ratifie en tous les points, à toutes fins que de droit ;  
DE mandater Me Martin Grenier, notaire pour effectuer les documents nécessaires pour l'acte de vente de la propriété ;  
QUE le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les documents pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien.
- 20. Dépôt du rapport financier 2019**  
20-04-9987 IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que le conseil municipal accepte le dépôt du rapport financier 2019, préparé par la firme Gariépy Gravel Larouche Blouin, CPA, S.E.N.C.R.L., APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.
- 21. Appel d'offre pour des services professionnels pour la réalisation de plans et devis et surveillance de travaux sur l'avenue Royale et la rue Piché**  
20-04-9988 IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;  
QUE la Municipalité de l'Ange-Gardien effectue un appel d'offres publiques pour la réalisation de plans et devis et surveillance de travaux sur l'avenue Royale (secteur est) et la rue Piché ;  
  
QU'UN comité soit formé par la directrice générale, pour l'analyse par pondération et la recommandation au conseil.
- 22. Deuxième période de questions**
- 23. Divers**
- 1 Engagement d'un journalier saisonnier**  
20-04-9989 IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que le conseil municipal effectue l'embauche de M. Patrick Turbide, comme journalier saisonnier, pour les travaux publics, pour l'année 2020, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.
- 2 Renouvellement de contrat**  
20-04-9990 IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que la municipalité renouvelle le contrat d'assurance municipale avec la MMQ pour un coût de 46 041.00\$ taxes incluses, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.
- 3 Services essentiels en période de coronavirus**  
20-04-9991 IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil établisse les activités suivantes comme services essentiels de la municipalité :  
administration, travaux publics, pavage- lignage et nettoyage des chemins et rues, et, vidanges des puisard-grilles de rues, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.
- 24. Levée ou ajournement de la séance**  
20-04-9992 Monsieur le maire demande une résolution pour lever la séance.  
  
IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que la présente séance soit levée, il est 20h15, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

« Je, Pierre Lefrançois, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*. »

---

Pierre Lefrançois, Maire

---

Lise Drouin, Secrétaire-trésorière/Directrice Générale